

Longueur parcours
 ▶ 1^{ère} catégorie : 25,5 Km
 ▶ 2^{ème} catégorie : 21,2 Km



**AAPPMA «Les Vallées du GATO»
 d'ÉTRÉAUPONT**
 Actualisation : Saison 2024

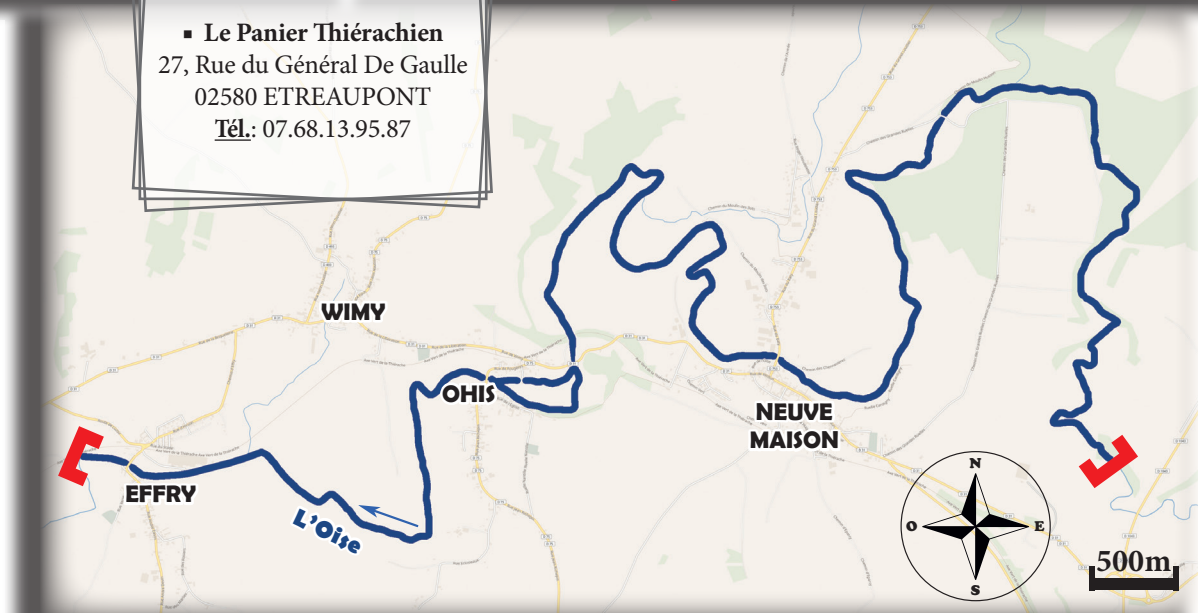
Domaine privé / Réciproitaire



Légende cartographie

- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
- Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Linéaire mixte « AAPPMA Gergny »
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Linéaire classé en « No-Kill »
- Limite amont/aval des lots de pêche
- Flash-Code Cartographie interactive des parcours de pêche

XXX
 Réserve
 25m-50m
 Nom & Longueur de Réserve
 (limite aval - limite amont)



Veuillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA

Légende cartographie



 Cours d'eau de
1^{re} catégorie piscicole

 Cours d'eau de
2^{ème} catégorie piscicole

 Cours d'eau / plan d'eau
non géré par l'AAPPMA

 Linéaire mixte
« AAPPMA Gergny »

 **XXX**
Réserve
25m-50m Nom & Longueur de Réserve
(limite aval - limite amont)

 Linéaire classé en
« Réserve de pêche »

 Linéaire classé en « No-Kill »

 Limite amont/aval des lots de
pêche

 Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

Le parcours de pêche
en forêt de St-Michel
(Artoise & Gland)
est classé en No-Kill pour la
Truite fario (*Salmo trutta*).



